

OFFRE D'EMPLOI – POSTE VACANT - AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Technicien ou technicienne en traitement des eaux usées

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche **d'une personne** pour combler un poste régulier à temps complet de technicien ou technicienne en traitement des eaux usées, à la suite d'un départ.

Description sommaire du poste

Le technicien ou la technicienne en traitement des eaux usées collabore étroitement avec l'opérateur de relève, planifie l'entretien et l'exploitation et effectue les travaux nécessaires aux stations d'épurations des eaux usées et les stations de pompage des différents réseaux d'égouts sanitaires du territoire des Îles-de-la-Madeleine. La personne titulaire du poste veille au bon fonctionnement des équipements sous sa responsabilité, planifie l'entretien, reçoit et vérifie les données qu'elle reçoit. Elle complète les rapports associés aux exigences de suivi. Elle effectue les tâches d'exploitation, d'entretien préventif et de laboratoire associés à l'assainissement des eaux. Elle reçoit et valide les données à transmettre aux autorités compétentes. Le technicien ou la technicienne en traitement des eaux usées doit exécuter ses tâches en respectant les normes en vigueur incluant celles en matière de santé et de sécurité au travail.

Tâches et responsabilités

1. En général :

- 1.1 Exploiter, inspecter et entretenir les stations d'épuration, les postes de pompage des réseaux d'égouts sanitaires et les installations du réseau d'égouts sanitaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Planifier l'entretien de ces équipements, les achats requis, le suivi et l'inventaire.
- 1.2 Effectuer la prise de données, les valider et compléter les rapports hebdomadaires et journaliers, mensuels ou annuels exigés sur le traitement de l'eau par la Municipalité ou le Ministère.
- 1.3 Vérifier et valider les données de la télémétrie.
- 1.4 Effectuer le suivi des données auprès des citoyens desservis.
- 1.5 Recevoir et effectuer le suivi des alarmes, des débits de traitements et des anomalies.
- 1.6 Transmettre à ses supérieurs l'information sur toute anomalie dans l'un ou l'autre des réseaux.

2. Stations d'épuration et de pompage

- 2.1 Vérifier, entretenir et inspecter quotidiennement les stations de pompage du territoire et veiller à leur bon fonctionnement.
- 2.2 Planifier les tâches d'entretien et d'exploitation, conformément aux recommandations du fabricant. Faire rapport de toute défectuosité qu'il est en mesure ou non de réparer.
- 2.3 Effectuer les réparations mineures et la calibration des instruments de contrôle, des équipements mécaniques et de toutes anomalies et faire rapport de toutes anomalies.
- 2.4 S'assurer du rendement des stations d'épuration, conformément aux objectifs de rejet et au suivi des autorités compétentes.

3. Suivi du réseau d'égouts sanitaires

- 3.1 Vérifier l'état des réseaux d'égouts sanitaires des Îles-de-la-Madeleine.
- 3.2 Effectuer les opérations reliées à l'entretien et à la réparation du réseau sanitaire en collaboration avec les équipes de voirie.
- 3.3 Assurer un entretien préventif des réseaux d'égouts sanitaires.

4. Échantillonnage

- 4.1 Effectuer l'échantillonnage et l'envoi des prélèvements d'eaux usées du réseau municipal, selon les spécifications des autorités compétentes.
- 4.2 Interpréter et transmettre les informations sur toute anomalie à son supérieur.

5. Autres

- 5.1 Recommander les améliorations à apporter à l'équipement ou aux opérations qui assureront un rendement plus efficace de la recherche et de la distribution de l'eau potable.
- 5.2 Aider occasionnellement aux activités reliées à l'eau potable.
- 5.3 Remplacer, lorsque requis, le technicien en eau potable.
- 5.4 Assurer la propreté des lieux de travail et des véhicules utilisés.
- 5.5 À la demande du supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications et exigences

- Posséder une attestation d'études collégiales en techniques de gestion des eaux ou l'équivalent reconnu par une institution scolaire incluant tous les certificats requis par les instances gouvernementales.
- Posséder une année d'expérience en assainissement des eaux.
- Le candidat doit détenir un diplôme, un certificat ou une attestation d'opérateur en eau potable délivrés par Emploi-Québec comme l'exige le Règlement sur la qualité de l'eau potable (art. 44) du gouvernement du Québec (*OTUFD et OTUND – traitement d'eau souterraine avec ou sans filtration et réseau de distribution*);
- Posséder un permis de conduire valide.
- Avoir un esprit d'ouverture, de curiosité et le souci de s'améliorer.
- Être habile dans la lecture des plans.
- Démontrer la capacité de travailler avec des équipements mécaniques, des instruments de laboratoire et dans des conditions d'atelier.
- Bonne connaissance des règles de santé et de sécurité applicables à son domaine, en particulier les procédures en espaces clos.

Conditions de travail

- Poste régulier à temps complet de la catégorie des cols bleus.
- Horaire de travail : 36,5 heures par semaine réparties du lundi au vendredi midi trente.
- Rémunération : Salaire horaire de 32,30 \$ à 38,45 \$, selon la classe 10 de la convention collective en vigueur.
- Douze congés de maladie, de mobile et de récupération par année et congés annuels, selon la convention collective en vigueur.

- Fonds de pension à prestation déterminée, assurances collectives incluant une assurance pour les soins de la vue.
- Lieu de travail : Centre des services publics
- Entrée en fonction : Dès que possible

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant le **vendredi 14 août 2026, 17 h**, à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autresliens/offres-demplois/>

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!